

Visite sanitaire des équidés - Formulaires disponibles !



En application de l'arrêté du 24 septembre 2015 la visite sanitaire est mise en place chez tous les détenteurs de trois équidés ou plus.

La campagne 2019-2020 est organisée du 1er Octobre 2019 au 31 Décembre 2020, avec une forte priorité donnée aux détenteurs d'équidés ayant désigné un vétérinaire sanitaire avant le 31/12/2018 (visites à réaliser avant le 31/12/2019).

Le thème retenu pour cette première campagne est le suivant : **les outils de prévention contre les maladies contagieuses et vectorielles chez les équidés.**

L'instruction technique DGAL/SDSPA/2019-694 du 03/10/2019 en précise tous les détails.

Nous vous proposons de la télécharger ci-dessous.

Nous vous proposons également des formulaires de visite autocopiants (1 exemplaire éleveur + 1 souche) au format A3, par liasses de 30 visites >> A commander sur Covetonet - Code 12019.